

une décision qui, toute conventionnelle qu'elle est, ne mérite pas moins notre assentiment, à raison de la haute compétence des érudits ou amateurs qui l'ont prise. Peut-être aurait-on pu, comme dans l'ancien monde, élargir quelque peu le cadre pour les ouvrages de valeur historique ou littéraire.

En 1820, l'imprimerie canadienne était encore à l'état d'enfance, tandis qu'en Europe, en 1500, elle était en pleine floraison. En tous cas, les imprimeurs s'y étudiaient à faire progresser leur art, et, comme nous l'avons vu, Alde, l'ancien ou le grand, avait déjà acquis une renommée considérable. Pourrait-on en dire autant de Fleury Mesplet et de Neilson, qui à eux deux monopolisaient presque toutes les impressions, le premier à Montréal et le second dans la vieille cité de Champlain, qui fut le berceau de la typographie en ce pays ? James Brown n'imprimait pas mieux en 1806 que Berger et Mesplet en 1776. C'est-à-dire que ces imprimeurs se souciaient plutôt de faire prospérer leurs affaires personnelles, que de travailler au progrès de leur art.

On ne saurait retrouver en eux le génie artistique des Alde ou des Elzvir. Soit dit en passant, sans vouloir leur enlever un mérite qui est incontestable.

Le nombre des incunables canadiens est encore inconnu. Je suis parvenu à en découvrir 150. La bibliothèque Chauveau en possède environ 76 : et parmi eux, des ouvrages qui joignent à la rareté un mérite littéraire réel, et aussi une valeur historique que les chercheurs savent bien apprécier en temps et lieu, comme le *Discours de Mgr Plessis*, à l'occasion de la victoire remportée par le contre-amiral Nelson, dans la Méditerranée (1797) ; La *Vie de la Mère Bourgeois* (1818) ; la *Lettre de l'évêque de Léon aux ecclésiastiques français* (1790), le *Traité de la loi des fiefs*, de Cugnet (1775).